



Local commercial couple non marié

Par **guillanne**, le **10/01/2024** à **16:31**

Bonjour nous projetons avec mon conjoint (nous sommes en concubinage) d'acquérir un fond de commerce pour y créer un commerce de bouche.

Je l'achèterai avec mes fonds et mon conjoint y travaillera principalement (moi à l'occasion pour l'aider).

Je pense créer la société en mon nom comme c'est moi qui achète le fond. Du coup est ce que je devrais faire les démarches pour employer mon conjoint? Ou peut-il y travailler sans que j'aie besoin de l'employer et de le déclarer à l'urssaf?

Ou sinon solution plus simple: qu'il crée lui même sa société.

Qu'en pensez-vous ?

merci beaucoup

Par **Marck.ESP**, le **10/01/2024** à **17:19**

Bonjour et bienvenue

[quote]

peut-il y travailler sans que j'aie besoin de l'employer et de le déclarer à l'urssaf?

[/quote]

Évitez si vous ne voulez pas d'ennuis.

Votre société doit l'embaucher